



Municipalité de Clarenceville

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Clarenceville tenue en présentiel, **ce 14^e jour du mois de avril 2026** à 20 h à la salle du centre communautaire sis au 1, rue Tourangeau, sous la présidence de M. Chad Whittaker, maire.

Sont présents :

Siège n° 1: Aryanne Beaudin Tessier

Siège n° 2: Gaëtan Lafrance

Siège n° 3: Karine Beaudin

Siège n° 4 : Pellegrino Ruggiero

Siège n° 5: David Branch (absent)

Siège n° 6: David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire M. Chad Whittaker.

Est également présents, monsieur Bernard Déraps, prochain directeur général et greffier-trésorier, ainsi que madame Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière et greffier-trésorier agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

2026-04-100

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2026 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE (Période du 1er janvier au 31 décembre 2025)

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal, prévoit que la municipalité doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle et en déposer une copie lors d'une séance de son conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE du Règlement N°654-1 De Gestion Contractuelle est en vigueur depuis le 9 juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel fait état des modes de sollicitation, de la liste des contrats octroyés et des recommandations de l'Autorité des Marchés Publics ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Clarenceville ont pris connaissance dudit rapport ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **Mme Karine Beaudin** ;

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Clarenceville adopte le rapport annuel 2026 (période du 1er janvier au 31 décembre 2025) sur l'application du règlement N°654-1 de Gestion Contractuelle et autorise sa publication sur le site web de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité



Municipalité de Clarenceville

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée le 15 avril 2026

Madame Sonia Côté, g.m.a.

Directrice générale et greffière-trésorière